



Délibération du Comité syndical N° 954-03-23

Objet : Cotisation des EPCI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars à seize heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude

Etaient excusés : HAMON Stéphane, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, MOREL Martine (Codev)

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas

Secrétaire de séance : ROLLAND Benoît

Date des convocations : 22 février 2023

Exposé des motifs

Pour rappel, les cotisations des EPCI pour l'année 2022 s'élevaient à :

- 48 005 € pour Pontivy Communauté
- 27 787 € pour Centre Morbihan Communauté

En raison d'un décalage de deux ans dans la perception des aides de la Région, engendrant une annulation des rattachements de recettes de fonctionnement, l'équilibre budgétaire passant par les contributions des deux EPCI, ces dernières verront une hausse sur l'exercice 2023. Cette hausse viendra également alimenter la section d'investissement pour la révision du SCOT.

Elles s'élèvent ainsi à :

- 100 548.01 € pour Pontivy Communauté
- 57 783.59 € pour Centre Morbihan Communauté

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 8
Absents : 5

Cotisations EPCI 2023

	Nombre habitants DGF 2022	%	Cotisation
Pontivy Communauté	48101	64%	100 548,01 €
CMC	27643	36%	57 783,59 €
Total	75744	100%	158 331,60 €
Montant à ventiler			158 331,60 €

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 056-255613416-20230302-954_03_23-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°953-02-23 du 2 mars 2023 relative au budget primitif 2023 ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- **D'approuver les montants de cotisation des EPCI pour 2023**
- **D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération**

Fait à Pontivy,
Le 2 mars 2023
Le Président,
Claude VIET

 **SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**